

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant désignation d'une personnalité qualifiée admise à assister aux séances du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger

NOR : AFSS1530963A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 766-5 et R. 766-6,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Michèle MUHR, chargée de mission auprès de la directrice des relations internationales et de la coordination de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, est désignée en tant que personne qualifiée admise à assister aux séances du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
J. BOSREDON